

II Affectation du

second étage de l'Hotel de Ville

Commission

Place de la Mairie  
Paris (voies de la ville de Paris)

Approuvé Rochefort  
le 10.5.1854.  
54030

Municipal) qui ne sont pas terminées: plafonds, revêtement du sol, des murs etc...  
L'aménagement total requiert 700 000 fr environ. Il est décidé de  
dépense déjà réalisées et la responsabilité engagée, la commission propose que  
les travaux.

- d'électricité soient confiés à l'entreprise Dauford
  - de chauffage central à l'entreprise Longy Terhaac.
- Pour les autres corps de métiers: maçonnerie, plâtrerie, menuiserie,  
revêtement du sol il sera fait appel à la concurrence. Les travaux de peinture  
pourraient être effectués par les employés municipaux.

Le Conseil à l'unanimité

- demande à M. le Maire de procéder à un appel d'offres pour effectuer les  
travaux d'aménagement pour les pièces non terminées.
- Pàulbrise à passer marché avec les entrepreneurs retenues.
- décide que la dépense d'un montant approximatif de 700 000 fr. sera  
imputée sur le crédit "Soumnage de Guerre" Chapitre XIV art 1.
- Les marchés seront exécutés dès droits d'enregistrement en application  
de l'article 69 de la loi du 20 Octobre 1940.

M. le Maire signale son intention de faire d'une de ces pièces un musée  
ou servir exposer les pièces et collections dont il a été fait don à la Ville de Paris  
Il signale également que M. le Maire a offert 3 autres capitaux de